



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 39/2023

au Conseil communal

**Crédit de construction complémentaire au préavis  
municipal N° 09bis/2022**

**Place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et  
d'Echallens : remplacement des collecteurs eaux claires,  
eaux usées et autres services**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Introduction

Dans sa séance du 19 mai 2022, votre Conseil communal avait octroyé un crédit de construction de CHF 3'385'000.00 TTC, pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées correspond à la mesure n° 8 du PGEE en raison d'une capacité hydraulique insuffisante pour les eaux claires et d'un mauvais état du collecteur d'eaux usées.

Après l'approbation de ce préavis, les travaux ont pu débuter en juillet 2022. Le passage du microtunnelier sous les voies ferrées s'est bien déroulé et le chantier a pu continuer le long du chemin du Brit pour aller connecter les collecteurs communaux situés sous la route de Lausanne.

Lors de cette phase de travail, une conduite d'eau potable a cédé pendant la creuse provoquant un arrêt d'eau et des mesures de réparation d'urgence. Le service des eaux a constaté que la conduite était en bien plus mauvais état qu'estimé étant donné qu'elle a éclaté toute seule uniquement par le fait qu'elle ne se trouvait plus sous terre.

Afin de ne pas risquer d'autres incidents, le

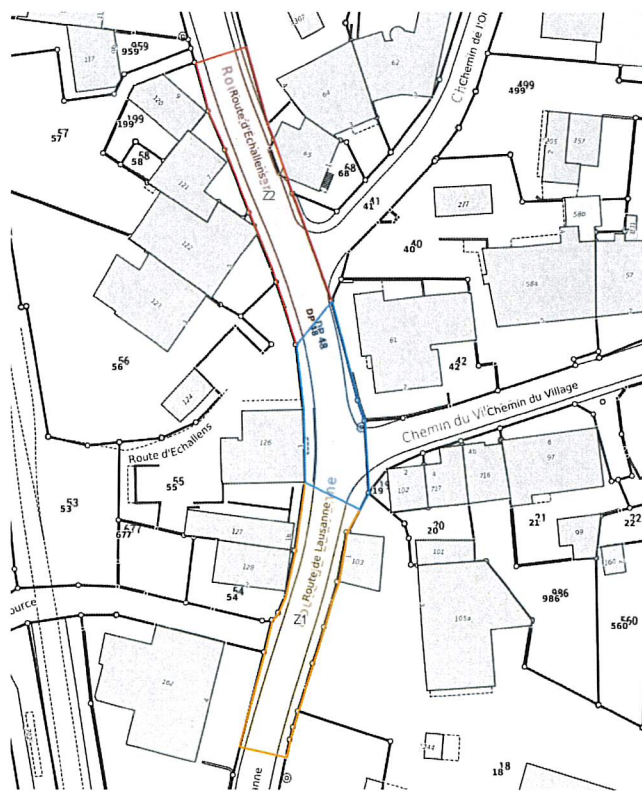


Figure 1 : Localisation des suppléments demandés par le service des eaux : en rouge secteur supplémentaire au Nord, en orange secteur supplémentaire au Sud, en bleu secteur prévu par les travaux initiaux

service des eaux a informé la commune de Romanel-sur-Lausanne vouloir profiter des travaux en cours pour assainir l'entier du secteur situé entre le n° 9 de la route d'Echallens et le n° 4 de la route de Lausanne. Le service du gaz a également décidé de suivre le service des eaux dans cette démarche.

La commune de Romanel-sur-Lausanne possède également des conduites d'assainissement (eaux usées et eaux claires) le long des conduites d'eau potable et gaz. Ces conduites d'assainissement ne devaient pas être remplacées dans le cadre des travaux prévus par le préavis n° 09 bis/2022. Leurs remplacements étaient projetés avec le réaménagement futur des routes de Lausanne et d'Echallens.

Comme annoncé par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2023, elle a décidé de profiter des travaux de fouille réalisés par les services des eaux et du gaz pour faire remplacer les canalisations d'assainissement communales. Cette décision a été motivée par soucis d'économie et de minimisation des perturbations sur les secteurs concernés.

En effet, le fait de réaliser une fouille commune pour tous les services concernés permet de minimiser les coûts. C'est également un avantage qui permet de raccourcir la durée d'intervention et le temps des perturbations pour les usagers et les riverains en évitant de fouiller en profondeur pour remplacer des services lors d'un prochain réaménagement ou d'une prochaine réfection future de la route.

Le chantier étant en cours, la Municipalité ne pouvait pas attendre la validation du présent préavis par le Conseil communal pour donner son accord aux travaux supplémentaires. C'est pour cette raison que, la communication du 22 juin 2023 n'ayant pas suscité de remarque, la Municipalité a donné son accord pour leurs réalisations.

## 2. Secteurs de travaux supplémentaires

### Secteur 1 (Brit – Village)

Entre le chemin du Brit et le chemin du Village les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées seront remplacées. Les grilles du côté de la Charrue seront reprises et le revêtement bitumineux remplacé sur toute la surface de la route cantonale. Un tube d'éclairage public sera également posé.

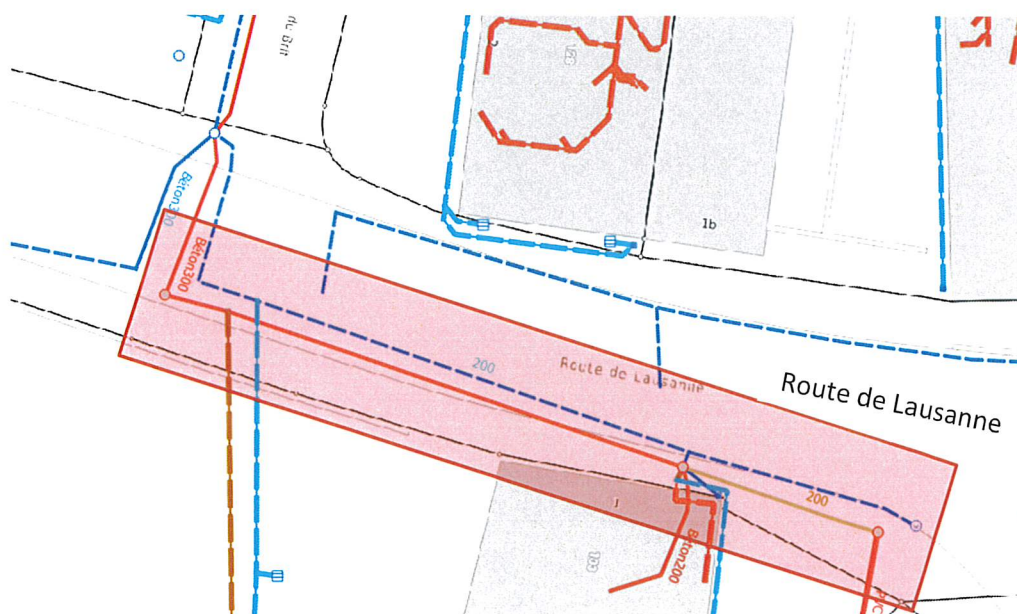


Figure 2 : Secteur d'intervention Brit-Village – voir détails dans les pièces jointes

### Secteur 2 (Charrue – Taulard)

Entre la Charrue et le n° 9 de la route d'Echallens, les canalisations d'eaux claires seront remplacées. Les grilles de route seront reprises et le revêtement bitumineux remplacé sur les fouilles.

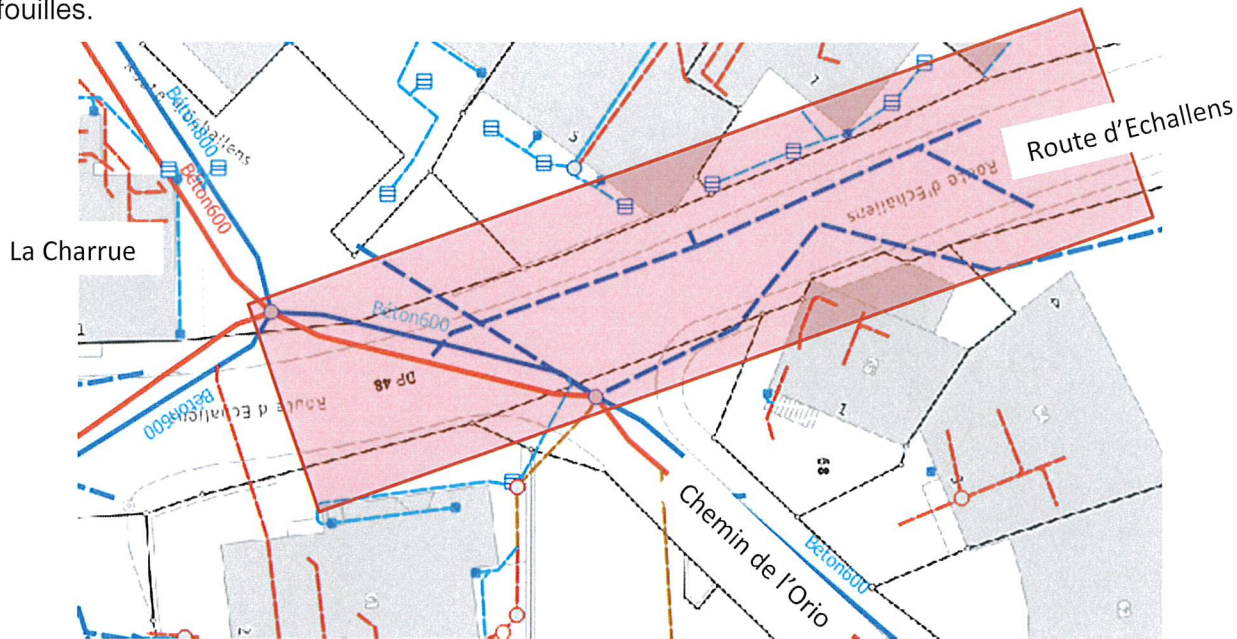


Figure 3 : Secteur d'intervention Charrue-Taulard – voir détails dans les pièces jointes

### Secteur 3 (Raccordement eaux usées route de Lausanne - Ecoreuils)

La canalisation d'eaux usées communale, transitant sous les quais du LEB, est inaccessible pour opérer un remplacement ou un chemisage. Afin de condamner cette canalisation, les eaux usées seront redirigées vers le collecteur en attente situé au bas du chemin des Ecoreuils.

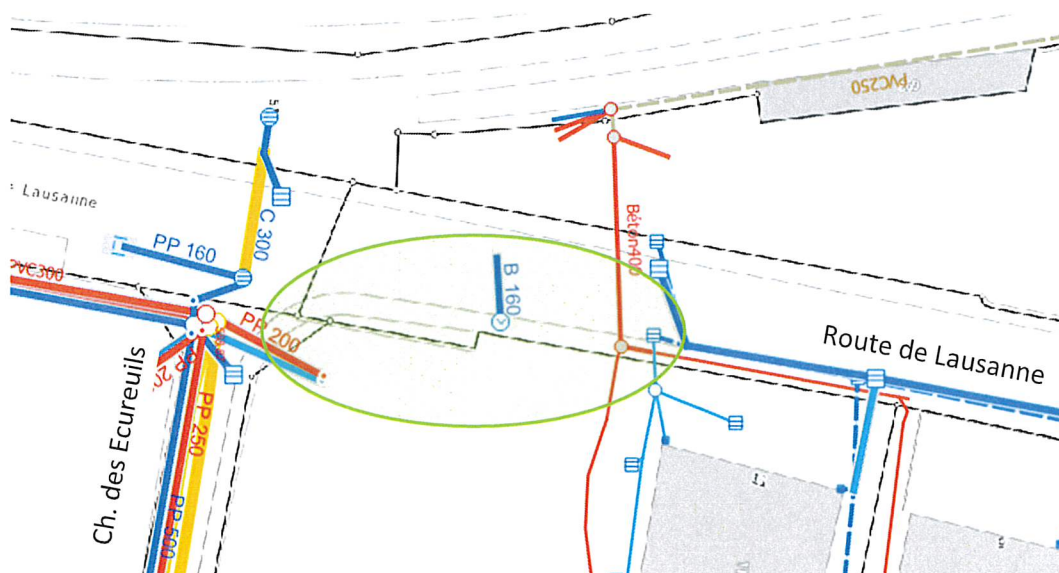


Figure 4 : Secteur d'intervention Lausanne-Ecoreuils – voir détails dans les pièces jointes

### 3. Coûts des travaux à réaliser

Les différents coûts des travaux prévus sont décrits ci-dessous. Ils ont été calculés par secteurs, sur la base de la soumission réalisée par l'entreprise dans le cadre des travaux initiaux :

- **Travaux de génie civil pour la pose de nouveaux collecteurs (poste 200)** : tous les travaux d'excavation des terres, de pose des collecteurs et des chambres d'accès. Cela comprend aussi la reprise de tous les branchements jusqu'en limite de propriété ainsi que la réfection de la route sur la partie des collecteurs et sur la route cantonale. Les coûts liés au tri et au transport des déchets du remblai sont aussi compris dans ce montant.
- **Frais secondaires** : les frais secondaires comprennent les honoraires des différents ingénieurs et géomètres (poste 800).
- Les **divers et imprévus** représentent environ 5 % du poste 200 (poste 808).

Le tableau suivant représente les coûts de la construction prévus. Le montant des honoraires est calculé sur le coût de l'ouvrage ; son coût est de CHF 500'000.00 HT.

Rubrique	Description	Coûts HT Fr.
<b>200</b>	<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>	<b>500'000,00</b>
201	Secteur 1 (Brit – Village)	250'000,00
202	Secteur 2 (Charrue – Taulard)	210'000,00
203	Secteur 3 (Raccordement eaux usées route de Lausanne - Ecureuils)	40'000,00
<b>800</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>119'600,00</b>
801	Honoraires – Direction de travaux	85'000,00
802	Honoraires – Géomètre	5'000,00
803	Marquage routier	25'000,00
807	Frais divers (impressions, déplacement, etc...) (4 % du poste 800)	4'600,00
<b>808</b>	<b>Divers et imprévus (5 % du poste 200)</b>	<b>25'000,00</b>
	<b>Total brut</b>	<b>644'600,00</b>
	TVA 7.7 %	49'635,00
	<b>Total</b>	<b>694'235,00</b>
		<b>Coût total estimé TTC Fr.</b>
	<b>Total arrondi</b>	<b><u>695'000,00</u></b>

### 4. Financement de la construction

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 30 ans, est prévue au Budget 2023, Projets futurs - crédits à voter, PGEE, conduites existantes, pour un montant de **CHF 695'000,00**. La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 39/2023 adopté en séance de Municipalité du 31 juillet 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de construction complémentaire au préavis n° 09 bis/2022 de CHF 695'000.00 TTC pour le remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services dans le secteur, place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et d'Echallens ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

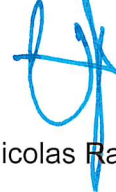
La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire municipal :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 31 juillet 2023

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin

Annexes : Plans de situation, disponibles en téléchargement sur le site web communal.